

Strasbourg, 6 juillet 2022

**14^E REUNION DU
DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

**Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du
Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du
voyage (2020-2025)**

**Strasbourg, 11-12 octobre 2022
en ligne/Palais de l'Europe**

PROJET DE NOTE D'INFORMATION

CONTEXTE

Bon nombre des 10 à 12 millions de Roms et de Gens du voyage en Europe sont en situation d'extrême pauvreté et souffrent d'exclusion. L'antitsiganisme largement répandu renforce et aggrave leur dénuement économique et social. Malgré les efforts des autorités locales et nationales pour rendre les institutions publiques et la société tout entière plus inclusives, des inégalités persistent et les préjugés contre les Roms et les Gens du voyage, la discrimination, les propos haineux et les infractions motivées par la haine se perpétuent, voire augmentent.

Différents organes de suivi du Conseil de l'Europe ont remarqué, lors de leurs récentes visites dans des États membres, une discrimination persistante et d'autres atteintes aux droits humains des Roms et des Gens du voyage. Malheureusement, aucun gouvernement européen ne peut se vanter d'un bilan totalement positif en matière de protection des droits des membres de ces minorités/communautés.

Le Conseil de l'Europe joue un rôle central dans la promotion et la protection des droits humains des Roms et des Gens du voyage. L'un de ses objectifs majeurs est de contribuer à la pleine intégration et à la participation démocratique des Roms et des Gens du voyage dans leurs communautés locales et aux niveaux régional et national.

Le premier texte du Conseil de l'Europe sur les Roms et les Gens du voyage est une recommandation adoptée par l'Assemblée parlementaire en 1969, qui souligne la contribution des Roms à la diversité culturelle européenne et la nécessité de garantir leurs droits. Cette recommandation a été suivie d'une résolution du Comité des Ministres en 1975. L'examen des documents produits par des instances du Conseil de l'Europe telles que le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire (APCE), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès), le Commissaire aux droits de l'homme, la Commission européenne contre le racisme et

¹ Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative, et non pas une définition des Roms et/ou Gens du voyage.

l'intolérance (ECRI), le Comité européen des droits sociaux (CEDS), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, montre que les droits des Roms et des Gens du voyage ont pris, au fil du temps, une importance croissante dans les activités et les résultats de ces instances. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux Roms et aux Gens du voyage s'est elle aussi étoffée.

Plusieurs instances intergouvernementales du Conseil de l'Europe ont travaillé spécifiquement sur les questions concernant les Roms et les Gens du voyage, à commencer par le Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs (MG-S-ROM), créé en 1995, qui a été chargé d'examiner régulièrement la situation des droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe ; il a ensuite été renommé Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (acronyme identique). Le MG-S-ROM a été remplacé en 2011 par le Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM), auquel a succédé en 2020 le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).

Le 20 octobre 2010, le Conseil de l'Europe s'est encore davantage engagé politiquement en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage en adoptant la « Déclaration de Strasbourg sur les Roms ». Le 2 mars 2016, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), qui a été suivi du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), approuvé par le Comité des Ministres le 22 janvier 2020.

Le premier rapport de mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) a été avalisé par le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) en octobre 2021, et par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) en décembre 2021. Enfin, le Comité des Ministres a pris note du rapport final à sa réunion du 27 janvier 2022. L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) est en cours.

Le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) vise à lutter contre l'antitsiganisme et contre la discrimination et à favoriser l'égalité. Il a aussi pour but d'encourager la participation démocratique, de renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens et de soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives et de qualité.

Il entend porter plus loin les avancées obtenues dans le cadre du Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), qui avait pour objectif de combattre les préjugés, la discrimination et les infractions contre les Roms et les Gens du voyage (l'« antitsiganisme ») en présentant des modèles novateurs de solutions locales et de politiques d'intégration.

Le Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) s'articule autour de trois grands axes :

- lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser l'égalité réelle et effective ;
- soutenir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyens ; et
- soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives et de qualité.

OBJECTIFS DE LA 14^E RÉUNION DU DIALOGUE

La 14^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage sera l'occasion d'un vaste échange de fond avec de nombreux représentants de cette société civile, qui tiendra compte des actions et politiques du Conseil de l'Europe relatives aux Roms et aux Gens du voyage.

Cette réunion offrira une plateforme de consultation pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025).

Objectifs de la réunion :

- présenter le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et donner un aperçu de sa mise en œuvre ;
- examiner le rôle de la société civile des Roms et des Gens du voyage, qui contribue activement à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique ;
- recueillir des propositions concernant les possibilités de poursuivre le développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la société civile des Roms et des Gens du voyage et concernant le programme futur des réunions semestrielles du Dialogue ;
- servir de plateforme de coopération et de coordination pour les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et pour d'autres parties prenantes ;
- servir de plateforme pour faire mieux connaître les activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine, pour échanger des expériences et pour partager de bonnes pratiques concernant l'intégration des Roms ;
- définir des thèmes qui pourraient être traités dans le document d'orientation stratégique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage après 2025.

RÉSULTATS ATTENDUS

La participation des communautés de Roms et de Gens du voyage à tous les niveaux de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques est une composante essentielle de l'action du Conseil de l'Europe concernant les Roms et les Gens du voyage.

Tout en reconnaissant que la responsabilité de l'intégration des Roms et des Gens du voyage incombe avant tout aux États membres, le Conseil de l'Europe estime que d'autres acteurs (les autorités locales et régionales, la société civile et les organisations internationales) ont un rôle important à jouer en termes de politiques et de pratiques.

La société civile dispose des réseaux nécessaires et de connaissances très précieuses sur la situation des Roms et des Gens du voyage sur le terrain et peut aider les États membres et le Conseil de l'Europe à tenir leurs engagements. Le rôle de la société civile des Roms et des Gens du voyage est d'apporter un soutien et de servir de passerelle entre les communautés

de Roms et de Gens du voyage, d'une part, et les instances de prise de décisions et d'élaboration de politiques, d'autre part. En tant que bénéficiaires des programmes du Conseil de l'Europe, responsables de la mise en œuvre des projets et acteurs complémentaires, les organisations de la société civile peuvent faciliter l'orientation des actions du Conseil de l'Europe dans le cadre d'un dialogue constructif empreint de respect mutuel.

La 14^e réunion du Dialogue permettra de faire mieux connaître le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et sa mise en œuvre. Elle renforcera la compréhension du rôle de la société civile des Roms et des Gens du voyage et des outils dont celle-ci dispose pour promouvoir activement la mise en œuvre du Plan d'action stratégique et y contribuer.

Cette réunion sera aussi l'occasion, pour les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et les autres parties prenantes, d'élargir leurs connaissances, d'échanger leurs expériences et de partager les bonnes pratiques, de planifier les futures activités de coopération et de recenser les possibilités de promouvoir la participation politique et publique des Roms et des Gens du voyage.

PARTICIPATION

- Vingt-cinq participants de la société civile seront choisis par le biais d'un appel ouvert diffusé sur le site web public de l'Équipe Roms et Gens du voyage du Conseil de l'Europe. Les participants seront des représentants d'organisations de Roms et de Gens du voyage, y compris des représentants d'organisations de jeunes et de femmes, et des experts d'organisations internationales, nationales et locales de la société civile. La préférence ira aux représentants qui possèdent des compétences spécialisées dans les domaines prioritaires du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025), qui ont coopéré avec le Conseil de l'Europe et qui ont contribué (ou peuvent contribuer) à la mise en œuvre du Plan d'action thématique.

Les participants doivent être capables de travailler en anglais, en français ou en romani, les langues de travail de la réunion.

- Des membres de l'Équipe Roms et Gens du voyage qui mettent en œuvre le Plan d'action stratégique au moyen de projets concrets et de travaux sur les questions de fond.
- Des membres d'autres services du Conseil de l'Europe et du groupe de travail réunissant les différents secrétariats qui intègrent les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage dans leurs domaines respectifs et dont les activités favorisent la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025).

La participation est soumise aux restrictions de voyage, de santé publique et sanitaires applicables en France et/ou dans d'autres pays pendant la durée de la 14^e réunion du Dialogue (11-12 octobre 2022).

DATES ET LIEU

La réunion se tiendra le 11 octobre 2022 de 9 heures à 17h30 et le 12 octobre 2022 de 9 heures à 13h15, sous forme hybride, c'est-à-dire à Strasbourg (France) et via la plateforme de visioconférence KUDO.

Les frais de déplacement et de séjour ainsi que, le cas échéant, les frais de visa liés à la participation à cette 14^e réunion du Dialogue seront remboursés conformément aux règles du Conseil de l'Europe en la matière.

Documents de référence et d'information :

- Ordre du jour de la 14^e réunion du Dialogue
- Note d'information pour la 14^e réunion du Dialogue
- [Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2020-2025\)](#)
- [Premier rapport de mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2020-2025\)](#)